
Demande de lecture d'une autre lettre sur l'insurrection militaire de Nancy, lors de la séance du 3 septembre 1790

Louis Charles Gillet de la Jacqueminière, Claude Ambroise Regnier

Citer ce document / Cite this document :

Gillet de la Jacqueminière Louis Charles, Regnier Claude Ambroise. Demande de lecture d'une autre lettre sur l'insurrection militaire de Nancy, lors de la séance du 3 septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 526;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8163_t1_0526_0000_2

Fichier pdf généré le 08/09/2020

employés dans cette expédition, ainsi qu'aux gardes nationales de Metz, Toul et Pont-à-Mousson.

Je m'occuperai, en vertu du décret, de faire licencier le régiment de Châteaueux, quand j'aurai reçu vos ordres.

On fait rendre de toutes parts les armes, que des scélérats et des brigands avaient pillées ces jours derniers, et dont ils se sont servi hier pour nous attaquer.

M. de Malseigne a été aux carabiniers : ils sont parfaitement rentrés dans le devoir, et ont livré eux-mêmes vingt de leurs camarades, qu'ils ont désignés pour les auteurs de leur insurrection, et les plus coupables.

Pour copie : LA TOUR-DU-PIN.

M. Gillet de La Jacqueminière, secrétaire, se dispose à donner lecture de la lettre du directoire du département de la Meurthe, à M. de La Tour-du-Pin.

M. Régnier. Le département nous a adressé une lettre semblable pour l'Assemblée nationale. Je demande à en faire lecture.

(Cette proposition est adoptée.)

Copie de la lettre écrite à MM. les députés du département de la Meurthe, à l'Assemblée nationale, par les membres du directoire de ce département (1).

A Nancy, le 1^{er} septembre 1790.

Messieurs, après les troubles et les malheurs dont notre ville vient d'être le théâtre, nous saisissons le premier instant que nous laisse le retour de la paix et de l'ordre, pour rendre compte à nos législateurs des principaux faits qui se sont passés, et de la conduite du directoire. L'Assemblée nationale y verra quelquefois une marche irrégulière en apparence, mais que les circonstances ont forcée et qu'elle trouvera légitime, puisque c'était le seul moyen de préserver notre cité des derniers malheurs. L'impossibilité de trouver des couriers particuliers qui auraient eu tout à craindre en se chargeant de nos lettres ; de se servir même de la voie ordinaire de la poste dont les paquets étaient ouverts, et les lettres décachetées par des hommes armés, nous a empêchés d'instruire journellement, comme nous aurions voulu le faire, l'Assemblée nationale de notre affreuse situation.

Les régiments, en garnison dans cette ville, n'étaient rentrés dans l'ordre qu'en apparence, et leur souscription au décret du 16 août n'avait pour objet que de se soustraire aux peines portées par cette loi, contre ceux qui refuseraient de se soumettre.

Le régiment suisse de Châteaueux fut celui qui donna le premier l'exemple de la rébellion. M. de Malseigne, officier général, délégué pour l'audition des comptes du régiment, fut arrêté dans les casernes, poursuivi et menacé par des soldats Suisses contre lesquels il fut obligé de se défendre, assailli chez M. de Noue où il s'était réfugié, conduit enfin à la municipalité sous une

forte escorte, pour le soustraire à la vengeance des Suisses, dont il ne voulait allouer que les demandes qui lui paraissaient ou justes, ou incontestables.

Alors se renouvela la coalition entre les trois régiments de la garnison, pour se soutenir dans leurs prétentions respectives. Ils soupçonnèrent qu'on allait employer, en exécution du décret du 16, la force pour les réduire à l'obéissance, et ils croyaient que M. de Malseigne et peut être aussi M. de Noue seraient chargés de l'expédition.

Aussitôt fut formé le projet de se saisir de ces deux chefs militaires. M. de Noue fut arrêté à la Pépinière, où des officiers du régiment du roi s'armèrent inutilement pour sa défense, et furent blessés sans avoir blessé, dit-on, aucun citoyen.

M. de Malseigne instruit à temps, ou peut être chargé des ordres de M. de Bouillié, partit pour Lunéville. Des cavaliers de Mestre-de-Camp l'y poursuivirent le sabre à la main, les carabiniers avertis vinrent à sa rencontre ; il s'engagea un combat entre eux et Mestre-de-Camp, qui y eurent des hommes de tués ; le détachement repoussé vint rendre compte de ce fait aux régiments qui étaient sur la place. La garnison partit aussitôt pour tirer vengeance des carabiniers.

Ce moment eût été favorable pour se rendre maître de la ville, et la soustraire à la tyrannie de la garnison, si une nombreuse garde citoyenne de la ville et du département n'eût été abusée par les régiments sur l'objet de l'expédition militaire qui se préparait et qu'on lui avait annoncée être un projet de contre-révolution ; et ces gardes nationales rassemblées, trois jours avant le temps fixé par la réquisition du département, par l'imprudence ou de M. de Malseigne ou de M. Desmott, aide de camp de M. de La Fayette, livrées pendant ce temps aux suggestions des soldats, à celles de quelques gardes nationaux de Nancy, qui profitaient de l'insurrection et qui l'excitaient, s'étaient en partie réunies aux soldats rebelles, les avaient suivis à Lunéville, où l'on dit même que trois d'entre eux furent tués en combattant par erreur ou de propos délibéré, contre le décret de l'Assemblée nationale.

Ce qui affligea le directoire, ce fut de voir les officiers de la garnison forcés de marcher à la tête de ces soldats rebelles, et sinon de combattre, du moins de rester exposés aux coups des carabiniers, que leur prudence et leur sagesse, en modérant des hommes écumant de colère et de rage, parvinrent cependant à diminuer pour leurs soldats.

Il y eut des cavaliers de Mestre-de-Camp tués et blessés, sept carabiniers tués, suivant un rapport de M. de Courtivron un de leurs chefs, entre autres un adjudant assassiné d'un coup de pistolet par un cavalier de Mestre-de-Camp, au moment où ce sous-officier embrassait à la porte de la municipalité, un soldat du régiment du roi, de sa connaissance.

La paix sembla se déterminer par une convention entre les carabiniers et les autres corps, de rendre M. de Malseigne à la garnison de Nancy, qui voulait qu'on ramenât cet officier général dans cette ville ; mais au moment où cette paix paraissait conclue, le combat recommença par des circonstances dont nous ne sommes pas bien instruits. C'est surtout dans ce moment que les carabiniers perdirent les hommes qu'ils eurent de tués.

La garnison de Nancy, de retour dans les quartiers, avait laissé quelques hommes à Lunéville. Ils s'abouchèrent avec les carabiniers et il est à

(1) Le *Moniteur* ne donne qu'un extrait de ce document.